

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 19	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 7 novembre 2023

Vote(s) pour : 28
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 novembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-11-13-BD-2 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de l'Eurométropole de Metz adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,
VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre l'Eurométropole de Metz et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Eurométropole de Metz en date du 4 juin 2020,
VU la délibération du Bureau du 17 octobre 2022 approuvant la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée d'un an supplémentaire, du 6 octobre 2022 au 6 octobre 2023,
VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 7 logements du parc privé,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2023,

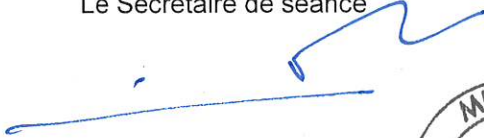
DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 4 234 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,

DECIDE d'affecter 4 234 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 10 000 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

fy 2023

Metz, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVÉS SOUTENUES PAR L'ANAH
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse Immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logis	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Eurométropole de Metz	Type de demandeur
G. A.	rue du Lavoir	Metz	Autonomie	Douche adaptée Pose carrelage	1	7 341 €	2 569 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
G. B.	rue des Frères	Metz	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	5 766 €	2 018 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
J. B.	Rue de la Charrière	Metz	Energie	Isolation thermique extérieure VMC	1	30 000 €	16 500 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
M. Y.	Rue René Paquet	Metz	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	7 090 €	3 545 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
B. A.	rue de la Lorraine Sportive	Metz	Autonomie	Motorisation des volets roulants	1	2 339 €	819 €	234 €	234 €	Propriétaire occupant
T. Z.	Rue du Trou du Liève	Metz	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	14 369 €	5 029 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
W. N.	Rue Principale	La Maxe	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	14 369 €	7 185 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
					7	81 274 €	37 665 €	4 234 €	4 234 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20231113-2023-11-DB2-DE

Numéro de l'acte : 2023-11-DB2
Date de décision : lundi 13 novembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231113-2023-11-DB2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Historique :

15/11/23 16:36	En cours de création	
15/11/23 16:37	En préparation	Catherine DELLES
15/11/23 17:46	Reçu	Catherine DELLES
15/11/23 17:47	En cours de transmission	
15/11/23 17:49	Transmis en Préfecture	
15/11/23 17:52	Accusé de réception reçu	